

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les
territoires et de la décentralisation

Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités

Arrêté du 25 octobre 2024

Portant agrément d'un médecin au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains

NOR : PTD2428177A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, en date du 25 octobre 2024, la personne dont le nom suit est agréée pour une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains :

Médecin : Anis BERRIMA.